

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet : L'an deux mille un et le dix-sept Janvier
à dix-sept heures trente

Modification de
Postes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0101/04 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,
FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI
MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique que pour nécessité de service, nous avons dû embaucher un enseignant de violon à mi-temps. Or, ce poste n'existe pas dans la nomenclature des postes ouverts par le Comité Syndical.

En conséquence, le Président propose de transformer le poste à temps partiel d'ATSEA de saxophone-jazz non pourvu en un poste à temps partiel d'ATSEA de violon.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide :

1/ de transformer le poste à temps partiel d'ATSEA de saxophone-jazz non pourvu en un poste à temps partiel d'ATSEA de violon.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,
Jean THAON

